

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mercredi 2 mai 2017

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 2 mai, a adopté 34 arrêtés et examiné 23 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.**

### **1. Arrêtés du gouvernement**

**Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge des frais d'hébergement et de repas de la délégation conduite par le premier ministre du Vanuatu (du 16 au 19 mars 2018) dans le cadre de la cérémonie de signature de la convention de rétrocession des fonds pour la construction de la future université nationale du Vanuatu (586 900 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Yolaine Clavel chef du service des affaires administratives et financières de la direction des affaires économiques de la Nouvelle-Calédonie (DAE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié le nom de la structure juridique intermédiaire intervenant dans la réalisation d'un programme immobilier social à Dumbéa dénommé « Roystonea », la SAS Calédonie Habitat 5 étant remplacée par la SAS Calédonie Habitat 7.
- Dans le cadre du régime d'aide fiscale à l'investissement d'outre-mer, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) pour l'acquisition d'un lot situé à Koumac, en vue de la construction de 22 logements locatifs intermédiaires aidés de type F2-F3-F4-F5. Le programme dénommé SAS TANGADIOU PARC (structure juridique « Girardin ») consiste en l'acquisition d'un terrain 56,6 millions de francs. Le montant de l'exonération des droits d'enregistrement et de TGC est évalué à la somme de 5,5 millions de francs. Le montant des travaux de construction étant évalué à la somme de 606,7 millions de francs, l'exonération de TSS et de TGC est estimée à la somme

de 32,5 millions de francs. Au total, le montant des exonérations fiscales est estimé à la somme de 38 millions de francs.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu l'agrément accordé à la SIC, par arrêté du 26 février 2008, à la SAS Collongue, structure juridique « Girardin » intervenant dans le cadre du régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer pour le financement d'une opération de construction de logements sociaux. Le projet immobilier consistera en la construction de 24 logements locatifs aidés et de transition de type F2-F3-F4, ainsi que des locaux commerciaux. Le gouvernement avait accordé à la SIC une exonération de droits d'enregistrement lors de l'acquisition de lots à Montravel, d'une superficie totale d'environ 8000 m<sup>2</sup>. Le prix de vente du terrain étant de 9 millions de francs, le montant de l'exonération des droits d'enregistrement et de TGC est évalué à la somme de 920 000 francs. Le montant des travaux de construction est évalué à la somme de 552,4 millions de francs. L'exonération de TSS et de TGC est estimée à la somme de 29,5 millions de francs. Le montant des exonérations fiscales est estimé à la somme de 30,5 millions de francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société d'économie mixte de l'agglomération (SEM AGGLO) pour l'acquisition de terrains sur lesquels sera réalisée l'opération immobilière à caractère social dénommée « Les villas d'Elba », à Païta. Le projet consiste en la construction d'un ensemble immobilier comprenant 56 logements sociaux. Le prix de vente des deux terrains étant de 122 millions de francs, le montant de l'exonération fiscale (droit d'enregistrement, taxe hypothécaire, TGC) est évalué à la somme de 11,5 millions de francs.

### Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget supplémentaire 2018 de l'institut de formation à l'administration publique de la Nouvelle-Calédonie (IFAP) à la somme de 708 108 120 F, soit 341 618 295 F en section d'investissement et 366 489 825 F en section de fonctionnement. La section d'investissement est votée en suréquilibre de 275 734 563 F. Le budget global 2018 de l'IFAP est ainsi arrêté à la somme de 1 359 083 120 F, dont 387 218 295 F en investissement et 971 864 825 F en fonctionnement. La section d'investissement est en suréquilibre de 276 313 264 F.

### Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais de transport aérien de deux écrivains néo-calédoniens dans le cadre d'une opération de promotion de la francophonie en Nouvelle-Zélande (153 224 francs). Lors du 10<sup>e</sup> Forum francophone du Pacifique qui s'est tenu à Nouméa en septembre 2017, la littérature néo-

calédonienne a été mise à l'honneur au travers d'une table ronde organisée au Château Hagen. A l'issue du Forum, une opération montée en partenariat entre la délégation de la Nouvelle-Calédonie à Wellington, le Creipac et quatre alliances françaises néo zélandaises, permettra à deux écrivains de Nouvelle-Calédonie (Nicolas Martin et Sosthène Desanges) d'animer des ateliers autour de la littérature et la bande dessinée calédoniennes. La mission s'échelonne du 2 mai au 23 juin 2018.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé 21 sociétés pour des opérations d'assurance en Nouvelle-Calédonie
  - la société ALBINGIA,
  - la société MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE,
  - la société CARDIF-ASSURANCE RISQUES DIVERS,
  - la société CARDIF ASSURANCE VIE,
  - la société LA MONDIALE EUROPARTNER S.A.,
  - la MGAS - MUTUELLE GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES,
  - la société QUATREM,
  - la société MMA IARD,
  - la société MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES,
  - la société MMA VIE,
  - la société MMA VIE ASSURANCES MUTUELLES,
  - la société AG2R REUNICA PREVOYANCE,
  - la société ALLIANZ IARD,
  - la société ALLIANZ VIE,
  - la société AXERIA PREVOYANCE,
  - la société VITIS,
  - la société AGPM VIE,
  - la société PREPAR VIE,
  - la société AGPM ASSURANCES,
  - la société AXERIA IARD,
  - la société AIG EUROPE S.A.

**Secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la convention qui fixe les modalités de versement des participations financières de la Nouvelle-Calédonie à la province Sud, maître d'ouvrage, pour l'opération d'amélioration de la liaison interprovinciale de la côte Est (route Thio – Canala). Cette opération, inscrite au contrat de développement intercollectivités 2017-2021, est de 106,5 millions de francs. L'objectif est de poursuivre l'aménagement de la liaison routière entre ces communes en réalisant des travaux de terrassement, d'assainissement et de revêtement de chaussée. Ces travaux permettront d'offrir aux usagers des conditions de déplacement satisfaisantes et sécurisantes entre les deux communes limitrophes des provinces Sud et Nord.

	Coût total	Part Etat		Part Nouvelle-Calédonie		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
F CFP	374 000 000	106 480 000	28,47%	106 480 000	28,47 %	161 040 000	43,06 %

**Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'agrément de cinq substances actives autorisées par la Commission européenne et candidates à la substitution, ainsi que l'homologation de quatre PPUA d'origine France contenant ces substances actives. Leur utilisation est envisagée pour lutter notamment contre les mauvaises herbes des cultures de maïs (nicosulfuron, mesotrione) et d'oignon (difenoconazole, pendimethaline), ainsi que pour assurer la protection des cultures d'agrumes en cas de forte attaque d'acariens (tebufenpyrad). Le gouvernement a suivi les avis du comité consultatif des produits phytopharmaceutiques à usage agricole et à usage « jardin », à l'exception de celui portant sur la demande d'homologation du « glyphosate 480 » produit en Chine, dont les garanties techniques sont peu connues. Ce projet d'autorisation a également été soumis à une consultation du public entre le 29 décembre 2017 et le 20 janvier 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a déclaré d'utilité publique les périmètres de protection des eaux autour du forage des Pétroglyphes situé à Thio, et fixé les prescriptions applicables à l'intérieur des périmètres. Ces captages d'eau sont destinés à la consommation humaine pour l'ensemble des habitations situées entre le Pont de la Népou sur la route provinciale et le bord de la mer - ainsi que le réseau des Pétroglyphes.

### Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les frais de transport des docteurs Emmanuelle Cambau et Bertrand Cauchoix dans le cadre de leur participation à la campagne de dépistage de la lèpre à Bélep (20 000 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Philippe Palombo en qualité de directeur du centre hospitalier spécialisé Albert-Bousquet.

\* \*  
\*

### Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 19 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour (dont 18 ressortissants chinois employés par la société Shangai Salvage Company qui a obtenu le marché de démantèlement du Kea Trader) et 4 avis favorables sur des autorisations de travail hors projets miniers.

### Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur la proposition de résolution relative à l'instauration d'une interdiction pour l'année 2018 de circulation entre 21h et 6h pour les mineurs de moins de 16 ans en Nouvelle-Calédonie (résolution n° 90 déposée le 12 mars 2018 par Mme Sonia Backès).